



## Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

[mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr](mailto:mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr)

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mai 2020

## Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq mai à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 19 mai 2020, s'est réunie sous la présidence de Bernard ROMIEUX, doyen d'âge à la salle des fêtes de Theil. Cette réunion s'est tenue en l'absence de public. Ce conseil municipal a été retransmis en direct en enregistré sur comcom-tv et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<https://les-vallées-de-la-vanne.fr/tv>.

Bernard ROMIEUX en tant que Maire sortant des Vallées-de-la-Vanne rappelle les résultats des élections du 15 mars 2020 :

Inscrits : 792

Votants : 319

Votes blancs : 22

Votes nuls : 58

Ont voté pour la liste Vivre ensemble aux Vallées-de-la-Vanne représentée par Luc Maudet : 239 électeurs

Il appelle nommément chaque conseiller municipal à siéger par ordre d'âge.

La présidence de la nouvelle assemblée est ensuite présidée par Bernard ROMIEUX en tant que doyen de cette assemblée.

**Sont présents par ordre d'âge :** Bernard ROMIEUX, Bernard COQUILLE, Henri TROESCH, Claudine LECLERC, Martine VAJOU, Marie-Josée MASSON, Sylvie MOSIMANN, Guy LAMARRE, Louis BOUCHENY, Luc MAUDET, Francis HUVER, Maryse BOURGEOIS, Sophie MARTHELOT, Olivier BRAULT, Michaël LAVENTUREUX, Eliane ANSTETT, Magalie THÉROUÉ, Karym FELLAH,

**Représentée :** Laétitia BERTHELIN par Luc MAUDET

18 conseillers présents, 1 conseillers représenté, le quorum de 7 conseillers présents étant dépassé (dérogation en période actuelle coronavirus), l'assemblée peut donc délibérer.

**Secrétaire de séance :** Eliane ANSTETT

### **Ordre du jour**

- Installation du conseil municipal
- Présidence du doyen d'âge
- Élection du secrétaire de séance ;
- Nomination des assesseurs
- Elections du Maire- présidence du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Elections des Maires délégués
- Election des adjoints
- Lecture de la charte de l' élu local
- Elaboration de l'ordre du tableau



- Délégation de pouvoirs au Maire et aux adjoints
- Indemnité des élus
- Représentants dans les syndicats
- Représentants dans les associations
- Représentants dans les commissions
- Questions diverses

Sont nommés comme assesseurs en tant que benjamins présents dans l'assemblée Karym FELLAH et Magalie THÉROUÉ

### **ÉLECTION DU MAIRE** (DE\_2020\_012)

Dans le changement et la continuité du travail effectué depuis quatre ans Bernard ROMIEUX propose la candidature de Luc MAUDET comme Maire des Vallées de la Vanne.

Personne d'autre ne se présentant le résultat du vote à bulletin secret donne :

Votants : 18, votes blancs : 3, se prononcent pour Luc Maudet : 15 conseillers. Luc MAUDET est donc élu Maire des Vallées-de-la-Vanne. Il prend la présidence de l'assemblée.

### **ÉLECTION DES MAIRES DÉLÉGUÉS ET MAIRES ADJOINTS** (DE\_2020\_13, DE\_2020\_14 et DE\_2020\_15)

Luc MAUDET propose la création de 5 postes d'adjoints dont deux maires délégués.

L'assemblée à bulletin secret par 17 pour, 1 vote contre et une abstention accepte ce principe.

Luc MAUDET propose la liste des 3 maires délégués : Luc MAUDET pour Chigy, Magalie THÉROUÉ pour Theil et Francis HUVER pour Vareilles.

L'assemblée à bulletin secret par 18 pour et 1 vote nul élit ces maires délégués.

Luc MAUDET propose la liste des 5 adjoints dont les maires délégués qui prennent place d'adjoint : 1<sup>er</sup> adjoint : Bernard ROMIEUX, 2<sup>ème</sup> adjoint : Magalie THÉROUÉ, 3<sup>ème</sup> adjoint Francis HUVER, 4<sup>ème</sup> adjoint : Laétitia BERTHELIN, cinquième adjoint : Guy LAMARRE.

L'assemblée, à bulletin secret, par 16 voix pour et 3 votes blancs élit ces maires adjoints.

Luc MAUDET déclare qu'il nommera Bernard COQUILLE comme conseiller municipal avec délégation pour s'occuper du personnel des ateliers.

### **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.



## ORDRE DU TABLEAU

Ce tableau donne l'ordre de préséance des conseillers municipaux : le maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux par ordre d'âge en commençant par le plus âgé.

Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Laétitia BERTHELIN, Guy LAMARRE, Bernard COQUILLE, Henri TROESCH, Claudine LECLERC, Martine VAJOU, Marie-Josée MASSON, Sylvie MOSIMANN, Louis BOUCHENY, Maryse BOURGEOIS, Sophie MARTHELOT, Olivier BRAULT, Michaël LAVENTUREUX, Eliane ANSTETT, Karym FELLAH.

## DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

A l'unanimité le conseil municipal

- vote les délégations de pouvoir au Maire.
- désigne Bernard Romieux pour signer les actes administratifs au nom de la commune des Vallées-de-la-Vanne
- autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel et matériel avec la Communauté de Communes de la Vannet et du Pays d'Othe ainsi qu'avec les communes de la CCVPO.

Monsieur le Maire précise que ces délégations de pouvoir sont faites pour éviter de réunir le conseil municipal sur des sujets mineurs. Le conseil est informé des décisions prises lors du conseil municipal suivant.

## INDEMNITÉS DES ÉLUS

Monsieur le Maire rappelle le barème pour les communes entre 1 000 et 3 500 habitants :

Maire: taux 51,6% de l'indice soit 2 006,93 € brut par mois

Adjoint : taux de 19,8 % soit 770,10 € brut par mois

La commune a droit à 5 postes d'adjoints soit un budget de  $19,8 \% \times 5 = 99\%$  de l'indice.

Dans le cas de 5 adjoints et 1 conseiller municipal avec délégation cela fait donc à  $99\%/6 = 16,5\%$  soit 641,75 € brut.

## REPRÉSENTANTS DANS LES SYNDICATS

SYNDICATS	Nombre	CONSEILLERS
Eau potable SMAEP	2T + 2S	Guy LAMARRE- Sylvie MOSIMANN- Luc MAUDET- Francis HUVER
Gendarmerie	1T + 1S	Sylvie MOSIMANN- Henri TROESCH
Sivos Vanne	3T + 3S	Eliane ANSTETT- Luc MAUDET- Magalie THÉROUÉ- Michaël LAVENTUREUX- Sylvie MOSIMANN- Martine VAJOU
Sivos Chenevières	2T + 1S	Sophie MARTHELOT- Magalie THÉROUÉ- Maryse BOURGEOIS
SDEY (électricité)	2T + 2S	Michaël LAVENTUREUX- Luc MAUDET- Olivier BRAULT- Guy LAMARRE
Fourrière	1T + 1S	Marie-Josée MASSON- Claudine LECLERC
Basse Vanne	4T + 3S	Maryse BOURGEOIS- Francis HUVER- Luc MAUDET- Henri TROESCH- Olivier BRAULT- Karym FELLAH- Sophie MARTHELOT
Mixte de la Vanne - Gemapi	CCVPO	Sylvie MOSIMANN- Henri TROESCH
AGEDI	1T + 1S	Bernard ROMIEUX- Eliane ANSTETT



## REPRÉSENTANTS DANS LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	Nombre	CONSEILLERS
UNA	1T + 1S	Claudine LECLERC- Sylvie MOSIMANN
ADMR	1T + 1S	Maryse BOURGEOIS- Claudine LECLERC
E-Bourgogne	1T + 1S	Karym FELLAH- Eliane ANSTETT
Défense	1T	Henri TROESCH
Sécurité routière	1T	Michaël LAVENTUREUX
CNAS	1T + 1S	Maryse BOURGEOIS- Guy LAMARRE
SCANIFI	1T + 1S	Luc MAUDET- Bernard ROMIEUX
Communes forestières de l'Yonne	1T + 1S	Francis HUVER- Louis BOUCHENY- Olivier BRAULT

## REPRÉSENTANTS DANS LES COMMISSIONS

COMMISSIONS	CONSEILLERS
Finances-fiscalité-budget	Éliane ANSTETT, Olivier BRAULT, Karym FELLAH, Francis HUVER, Guy LAMARRE, Sylvie MOSIMANN, Bernard ROMIEUX.
Personnel	Bernard COQUILLE, Guy LAMARRE, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ
Plan communal de sauvegarde-sécurité	Laétitia BERTHELIN, Louis BOUCHENY, Maryse BOURGEOIS, Francis HUVER, Guy LAMARRE, Michaël LAVENTUREUX, Marie-Josée MASSON, Sylvie MOSIMANN, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Henri TROESCH
Bâtiments-travaux-cimetières- entretien- voirie	Éliane ANSTETT, Louis BOUCHENY, Maryse BOURGEOIS, Olivier BRAULT, Bernard COQUILLE, Francis HUVER, Guy LAMARRE, Michaël LAVENTUREUX, Claudine LECLERC, Marie-Josée MASSON, Sylvie MOSIMANN, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Henri TROESCH
Assainissement	Bernard COQUILLE- Guy LAMARRE- Bernard ROMIEUX
Scolaire-périscolaire- jeunes enfants- microcrèche	Éliane ANSTETT, Laétitia BERTHELIN, Maryse BOURGEOIS, Claudine LECLERC, Sophie MARTHELOT, Magalie THÉROUÉ
Communication-journal	Éliane ANSTETT, Laétitia BERTHELIN, Maryse BOURGEOIS, Francis HUVER, Guy LAMARRE, Bernard ROMIEUX, Angélique SCHNEIDER, Magalie THÉROUÉ
Cérémonies-fêtes-associations	Laétitia BERTHELIN, Louis BOUCHENY, Maryse BOURGEOIS, Francis HUVER, Guy LAMARRE, Marie-Josée MASSON, Sylvie MOSIMANN, Magalie THÉROUÉ.
France-services-mobilité-santé	Maryse BOURGEOIS, Claudine LECLERC, Sophie MARTHELOT, Bernard ROMIEUX, Martine VAJOU
commerce-économie-monnaie locale- circuit court- promotion territoire	Éliane ANSTETT, Louis BOUCHENY, Bernard COQUILLE, Francis HUVER, Bernard ROMIEUX

A bulletin secret, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la composition suivante de la commission d'appel d'offres

- Karym FELLAH titulaire, Bernard ROMIEUX suppléant
- Claudine LECLERC titulaire, Francis HUVER suppléant
- Bernard COQUILLE titulaire et Guy LAMARRE suppléant

La séance est levée à 21 heures 45.